

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 24

Artikel: Leçon de français
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219586>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

on contribuera « pour le logement et un jardin du dit ministre en cas qu'il reste icy ».

Le délai fut accepté, puisque le 2 octobre on décida de demander à MM. de Morges la réponse faite par ceux d'Aubonne et de leur proposer une conférence à Rolle entre les représentants des trois baillages.

La conférence eut lieu en effet le 8 octobre ; Morges se déclara hors d'état de pouvoir contribuer à l'entretien du ministre allemand et Nyon moins encore, ayant diverses charges à supporter : « cure et jardin du grand ministre, l'Eglise, le Collège et les pensions des régent, les frais causés par le grenier du Château ». Le Conseil des XII réuni le lendemain, n'étant pas au complet, renvoya toute décision à huitaine.

Les 8 jours paraissent s'être prolongés jusqu'en 1715, car on ne reparle plus de l'affaire ; il semblerait pourtant qu'une décision est intervenue, car le 2 juillet 1715 le Bailli réclamant l'exécution d'une promesse « faite cy devant de donner pour un coup et une fois pour toutes 25 écus blancs » le Syndic est chargé d'effectuer ce paiement et d'en demander « une authentique décharge et quittance ».

Exactement un an plus tard, le 1er juillet 1716 « sa Seigneurie ballivale ayant fait demander les 25 écus blancs que la Ville a bien voulu offrir gratuitement en 1708 » le Syndic est de nouveau chargé par le Conseil de s'exécuter. Tant de lenteur prouve à tout le moins un manque complet d'enthousiasme. Et voici le libellé de la quittance :

« Ensuite de l'offre faite par MM. du Conseil de Nyon, je déclare avoir reçu de M. le Sinciq Delaflichère payant pour la ville du dit Nyon les vingt cinq escus blancs que la dite ville donne gratuitement et sans conséquence pour l'établissement d'un ministre allemand dont elle reste quitte et irrecherchable à perpétuité. Fait au dit Nyon ce 2 juillet 1716. »

Scellé du sceau de monseigneur le Baillif (général de Diesbach).

Puis viennent les mesquines tracasseries de gens qui de part et d'autre sont mécontents. Le Bailli ayant donné l'ordre que les pasteurs de Nyon commencent le prêche du dimanche à 8 h. pour que le ministre allemand puisse donner ses catéchismes, le Conseil en séance du 22 décembre 1716 constate que ce changement a causé du désordre le dimanche précédent et que les communiers d'Eysins et Signy ne peuvent pas arriver à temps « surtout à présent que les jours sont si courts ». On réclame donc auprès du Bailli le maintien de l'ancien état de choses.

Plus tard encore, en 1719, « nonobstant qu'il y ait un arrêt qui dispense la Ville de fournir à l'avenir le pain et le vin de la Ste-Cène pour les allemands » le Conseil consent à la demande du Bailli en séjour à Berne, à y pourvoir « encore pour dimanche prochain ».

La situation finit d'ailleurs par s'améliorer avec le temps ; preuve en soit cette indication datant du 21 mai 1736. « M. Haachen, ministre allemand habitant Gland, ayant remis à MM. du Conseil chacun leurs armes peintes dans des cadres, etc. » comme marque de distinction aux représentants de la Bourgeoisie, le Conseil estime que « comme cet ouvrage lui a donné beaucoup de temps on ne put pas lui faire parvenir moins de six louis d'or vieux ».

Les comptes communaux de 1736 précisent en disant : « livré six louis d'or vieux à M. Haachen, ministre allemand demeurant à Gland en reconnaissance de la civilité qu'il a faite, en envoyant les armes peintes encadrées à chaque membre qui compose le Conseil — soit 187 florins 6 sols. »

La quittance du ministre Haachen figure même comme pièce justificative en parlant de 25 écus.

Qui donc a dit que les petits cadeaux entretiennent l'amitié ?

Le ministre allemand prit domicile en ville, au moins un certain temps, car le 11 juillet 1746 on décida de « sortir le banc de Madame la ministre allemande de l'Eglise puisqu'elle n'y demeure plus et de le placer en attendant au magasin. »

On pourrait croire que l'endroit de l'église où était ce banc n'avait rien d'enviable, car la veuve du 1er pasteur de Nyon, qui batailla pendant 11 ans avec le Conseil pour obtenir une place à sa convenance, déclara en 1747 qu'elle « n'irait point occuper ce banc de Mme la ministre allemande » et qu'elle porterait elle-même le cas « par devant LL. EE. nos souverains Seigneurs de l'auguste Sénat. »

En 1750, les marguilliers reçoivent l'ordre de sonner les cloches « tant pour les actions de piété de l'église française que pour l'allemande ». Mais cet ordre tomba en désuétude puisque le 7 janvier 1760 le pasteur allemand demandant la permission de faire sonner les cloches, on lui objecte qu'on ne pouvait pas « confier à qui que ce soit le clocher et la direction de la sonnerie ». Cependant comme il pria « en grâce qu'il lui fut accordé la permission de fournir un allemand pour mettre en branle une des cloches sous la conduite et direction du marguillier » on lui accorda cette autorisation, mais en précisant que c'est « par égard et par considération particulière que nous avons pour M. le ministre allemand que nous nous sommes prêts à lui donner cet agrément. »

A. W.

A PROPOS DE BAINS

LA question des bains de Vidy, de célèbre mémoire, me rappelle une petite histoire assez drôle, qui se passait dans une des petites cités riveraines du bleu Léman, au joli temps de mon enfance.

En un lieu plein de verdure, de sable fin et de poésie, la municipalité de la petite ville en question avait fait installer des bains publics et gratuits. Oh ! ce n'était pas luxueux ; mais, si simple que cela fut, ça rendait service aux personnes des deux sexes qui n'étaient plus obligées de se dévêtir sur la plage au vu de tout le monde. Quelques planches formant enclos, autour desquelles régnaient des bancs, cela remplissait admirablement son but.

Il y avait deux de ces installations ; l'une, la plus rapprochée de la ville, destinée aux dames ; l'autre, quelques cents mètres plus loin, pour les messieurs. Afin d'éviter toute confusion, l'édilité du lieu fit peindre des écriteaux qui furent fixés au droit de chacun de ces emplacements de bains.

Mais, est-ce par ignorance ou par facilité du peintre qui fit les écriteaux ; on lisait sur l'un : « Bains des hommes publics », et sur l'autre : « Bains des femmes publics » ! Oh ! orthographe ! Que de malices tu renfermes !

Espérons qu'à Vidy les écriteaux seront composés par des peintres bacheliers, afin d'éviter tout quiproquo.

Pierre Ozaire.

LEÇON DE FRANÇAIS

L va sans dire que ce n'est pas chez nous, Romands, qu'il faut venir pour apprendre à parler, à écrire et à prononcer le bon français. Mais en France, même, et au Théâtre français encore, tout ne va pas pour le mieux sur ce point. Antoine n'écrit-il pas, dans le *Journal*, sous le titre : « Education insuffisante » :

« Mon confrère, M. Gabriel Boissy, signalait l'autre jour, dans *Comœdia*, avec sa compétence habituelle, les négligences de prononciation trop fréquentes chez beaucoup de nos artistes. Ses justes réflexions ne portaient que sur le mot IL, et en effet, la suppression de l'L donne aux textes du répertoire une allure débraillée bien déplaisante. »

Mais, après mon excellent confrère, je pourrais signaler bien d'autres exemples semblables. Combien de fois entendons-nous, à la Comédie-Française, Cinq au lieu de Cinna, Britannicus au lieu de Britannicus, commémorer au lieu de commémorer ? Et ainsi de suite. La mission de cette première scène est, n'est-il pas vrai ? de conserver la langue, et il semble que l'on n'y apporte plus tout le soin désirable. Lorsque les sociétaires ont dit *desir* ou lieu de *désir*, ils estiment avoir suffisamment maintenu la tradition.

Cependant, il ne faudrait pas confondre la nécessité de servir les maîtres avec la plus sévère correction et celle, aussi évidente, d'accorder le langage des personnages vulgaires ou pittoresques du théâtre moderne avec leur état social et leur milieu. Le dialogue fait partie de la composition du rôle et, en certains cas, les élisions, les tours familiers sont aussi vraisemblables que des sabots au lieu d'escarpins ; il n'est pas moins agaçant d'entendre un démenageur s'exprimer comme un ambassadeur ou un membre de l'Institut.

Il y aurait une utilité plus grande qu'on ne l'imagine à éduquer, sur ce point, les apprentis comédiens, à les entraîner à une interprétation différente des œuvres de style et des textes réalistes. Il ne se passe guère de soirée au théâtre où cette remarque ne s'impose, sans compter, bien entendu, de grotesques défauts de prononciation ou certains accents russe, roumain, américain et auvergnat.

RÉVEIL DES VAUDOIS

Composé par l'« étudiant » Vinet en 1814.

*Voici l'heure de la vengeance,
Fidèles et braves soldats !
Que le fer brille, qu'on s'avance !
Voici le moment des combats.
Sous les drapeaux de la patrie,
Accourez, vénéreux Vaudois,
Sacrifiez-lui votre vie
Ecoutez, écoutez sa voix.*

*Prenons ces foudres de la guerre,
Défenseurs de la liberté !
Faisons éclater le tonnerre
Aux yeux de l'ours épouvanté !
Qu'il tremble au fond de sa caverne !
Bientôt nos bras l'iront chercher.
Frémis, audacieuse Berne,
Vers tes murs nous allons marcher.*

*Liberté, liberté chérie,
Soutiens nos cœurs, guide nos pas.
Oui, c'est pour toi, pour la Patrie
Que nous volerons aux combats.
Des tyrans l'impuissante rage
En vain voudrait nous asservir.
Pourrait-on craindre l'esclavage
Lorsqu'on t'aime et qu'on sait mourir.*

Il est intéressant de rapprocher ces strophes de l'accueil très chaleureux qu'ont reçu, il y a quelques jours en Valais et dans le canton de Vaud des pontonniers bernois qui ont accompli la descente du Rhône.

Les temps ont changé ! Ça vaut mieux, sans doute.

ENFIN

N sait que pendant de nombreuses années, les Genevois ont pu s'enorgueillir de voir appeler notre beau lac Léman : Lac de Genève. Il est vrai qu'ils s'appuyaient sur la haute autorité de l'Académie française, qui avait consacré le terme de : lac de Genève.

Heureusement que ces messieurs de l'Académie française viennent de réparer leur tort à notre égard, et considérant que notre beau lac n'est « de Genève » que par son tout fin petit bout, lui ont rendu sa véritable appellation et l'ont enfin consacré : Lac Léman.

RONDEL

*Do, ré, mi, fa, sol, la, si, do
La vie est la suprême gamme
Donc il faut tâcher, homme ou femme,
Quelle chante un divin credo.
Piano, forte, crescendo
Tel est notre commun programme.
Do, ré, mi, fa, sol, la, si, do
La vie est la suprême gamme.
On rit quelquefois, scherzando.
Plus souvent c'est le ton du drame
Et l'on va diminuando
Do, si, la, sol, fa, mi, ré, do.*